no.2

ADVIS AVX TROIS ESTATS DE CE ROYAVME SVR LES BRVITS QVI COVRENT à present de la guerre Ciuille.

Iouxte la copie imprimée à Bloys.



A PARIS,

Chez PIERRE CHEVALIER ruë S. Iacques prez les Mathurins à l'enseigne S. Pierre.

M. DC. XIV.

AVEC PERMISSION.

duplicate
not
Cataloged

ADVIS AVX TROIS ESTATS de ce Royaume, ſur les bruits qui courent à preſent de la guerre Ciuille.

MESSIEVRS, Il court maintenant vn bruict que Mouſeigneur le Prince de Cōdé mal ſatisfait de la Cour pour des cauſes ſecrettes, en eſt party, & s'eſt aſſocié auec d'autres Princes & Seigneurs de ce Royaume, & tous enſemble ſe ſont depuis peu de iours aſſemblez à Soiſſons, d'où l'on publie par tout (ie ne veux pas aſſeurer que ce ſoit de leur part) car ie les cognois treſtous, aymant trop leur honneur pour ſe forger legerement des meſcontentemens & ſe des-vnir en ceſte ſaiſon, qu'ils demandent entre autres choſes la deſtitution de quelques Officiers , la recerche des financiers, le ſoulagemēt du public, & vn meilleur ordre au maniment des finances & autres affaires du Roy , c'eſt vn pretexte digne de donner des ombrages , & auquel vn chacun de nous deuoit ouurir l'oreille & preſter ſon conſentement, puis que l'on dit qu'vn premier Prince du ſang recherche que nous luy ayons cette obligation qu'il y veut intereſſer & meſmes (comme il eſt tres-certain) que noſtre neceſſité

ne peut quaſi plus endurer de delay. La Frãce qui a iadis eſté pour ſa legitime liberté le mirouër des autres natiõs, eſt maintenant par vne diuine punition moleſtee de toutes ſortes de ſubiectiõs: Mais qu'elle imprudence ſeroit-ce de s'embarquer dans des mauuais vaiſſeaux durant que le temps ſe prepare à l'orage et à la tempeſte? et quel moyen de bien eſperer de telles entrepriſes? puis que le Roy et la Royne Regẽte qui ſont nos pillotes ne le trouuent pas bon et en ont fait vne deſpeche à Meſsieurs les gouuerneurs des Prouinces que ie vous ay icy miſe affin que vous y faictes conſideration,

Ce 14. Febuier, 1614,

AV CLERGE!

PRemierement Meſsieurs les Eccleſiaſtiques, prenez garde à ceſte deſpeche, il n'y a pas-vn de vous qui ne ſçache de poinct en point les articles de la derniere Ligue pour ne vous parler de plus loing, qui fuſt faite par pluſieurs Princes & au deçeu du Roy à Peronne en l'annee 1584. leſquels eſtoient ſi ſpecieux, plauſibles, & fauorablement receus, & embraſſés de tout le monde qu'il ſembloit (principalement à ceux de voſtre ordre) que l'Ange de Dieu deuoit prõptement exterminer

celuy qui cõtrediroit à leur progrez. Qu'en est-il arriué apres quatorze ans de guerre barbare & intestine & sans intermission, quelque prudence et despence que les Papes, le Consistoire, la plusspart des Princes de l'Europe, et presque vn chacun de vous autres y ayez apporté, rien, comme vous sçauez, que l'aduancement de l'heresie, la demolition des Temples, plusieurs communautez priuees du seruice Diuin, le chastiment honteux de quelques Religieux, la mort precipitee des principaux chefs et autheur d'icelle, la pauureté de tout le Clergé de France par la vente de vostre tẽporel, & vne telle confusiõ en l'administratiõ de vos affaires par les Economes spirituels & temporels, pour les Situlaires absents, que les procez en durent encores au grand Cõseil, & ailleurs, C'est par miracle que ces malheurs sont passés & ont esté abolis, non sans estonnement, par la generosité du feu Roy d'heureuse memoire, qui a redressé les Autels, & remis la Messe en vne douzaine des plus fortes Villes de Frãce pour le moins, ou il y auoit trẽte ans & plus qu'elle en estoit ostee, vous mesmes auez esté remis en vos Benefices et Maisons, d'où le Canon vous auoit chassez, tous ces desordres estoyent deriuez de ladite Ligue, source fatale de nos maux, qui

rendoit la France si debile, que si sa Majesté eust tãt soit peu flechy aux efforts qui luy ont esté faits à son aduenement à la Couronne, nous estions à present estrangers dans nostre patrie, mais sadite Majesté bien assistee du S. Esprit, & bien seruie de ses bons seruiteurs, traita auec subiects desuoyez de son obeïssance, & auec les estrangers és annees 1596. & 98. à la conseruation duquel traitté il vous a singulierement obligez pour les raisons cy dessus, & pour vous y auoir compris autant fauorablement que vous auez peu desirer, tãt pour vostre soulagement, que pour la continuation de vos authoritez & franchises. Or Messieurs en recompence des peines de ce grand Prince, il vous a laissé ce precieux thresor de la Paix, qu'il a acquise auec son propre sang en particulier depost, afin d'ayder de vostre part, comme premiers membres de ceste Monarchie Françoise, à la cõseruer soigneusement, faites y donc vostre deuoir par vos pietez & bonnes instructions, en prenant le bas aage du Roy, pour vn tres-ample subiect d'exercer vostre fidelité, & rendant au fils l'amour que vous deuiez au Pere, rendez aussi à vostre pays, ce que vous luy deuez, imitant en zele & prudence vos deuanciers, afin qu'à vostre imitation vn chacun se puisse ranger à son deuoir.

A LA NOBLESSE.

MEssievrs de la Noblesse, honorez les Princes à cause de leur qualité qui est la plus apparente qui soit parmy les hommes, & si vous auez l'hōneur d'estre bien aupres d'eux ne vous en retirez iamais, Si vous ne cognoissez clairement qu'ils vueille faillir & decliner à leur deuoir enuers le Roy leur souuerain Seigneur & le vostre, car en ce cas la necessité de l'Estat vous dispence de vostre foy: Vous Messieurs qui estes le nerf de cet Estat sa force & son bouclier: Vous estes vous bien trouuez durāt ladite Ligue d'auoir couru toute la Frāce auec vos armes sur le dos & en la Cōpagnie des estrāgers pour le soustien de quelques vns desdits Princes & pour leur seruice particulier, oubliant imprudemment celuy que vous deuiez à vostre Roy & à ceste Courōne, vostre honneur en est il acreu? vous ou vos Enfans, vous estes vous esleuez aux premiers grades de l'Estat? vos noms en sont ils plus illustres? vos biens sont-ils augmētez, vos debtes sont elles aquités? n'auez vous pas plustost empiré qu'amendé vostre conditiō? ceste derniere Paix cōcluë à Veruins au mois de May 1598. ne vous a elle pas fait repētir du passé & cognoistre notoiremēt qu'il n'y a que blasme, reproche, apprehension, & infames

pour les rebelles & factieux, cela vous a aussi appris par experiẽce qu'il n'y a infortune plus extréme & que l'on doiue plus redouter que celle qui separe & esloigne les enfãs de l'obeïssãce du pere, & la Noblesse de celle de sõ Roy, Quãd cela arriue, la Iustice Diuine permet que les vẽgeances s'exercẽt sans exceptiõ d'aage de parẽté, ny de qualité, par inhumains assassinats, dõt vne partie des principales races de vostre corps est esteinte, surprises, sieges, demolitions, & bruslement de maisons, rauissement, & violement de filles & fẽmes, pillage de vos biẽs, les cãpagnes delaissees en deserts & rougies de vostre sãg, la famine publiq; dõt la memoire nous est si fresche & presẽte que si vous cognoissiez bien ce que vous estes & ce que vous pouuez, prenãt garde au passé & au present, il n'y a persuasion, pretexte ou ambition de qui viue, qui vous puissent iamais tromper ny faire oublier que la plus meschãte condition des humains est d'auoir des disputes domestiques, & anatheme qui les suscitera. Ces Princes que vous auez tant aymés que vous auez suiuis & couru si longuement leur fortune, ne vous ont-ils pas abandõnés en faisãt leur accord auec le Roy, horsmis les abolitions qu'ils ont fait obtenir à quelques vns, ont ils eu autre soin de subuenir à tãt de ruynes que vo⁹ aués souffertes en vos maisõs par

par quelques honeſtes gratifications, Lors que vous auez eu affaire d'eux pour appaiſer vos querelles dōt vous n'eſtes que trop fournis ou pour vos procez ciuils ou criminels ou quelques autres occaſiōs, ne vous ont ils pas delaiſſez ou froidemēt aſſiſtez, ſi vous auez quelques foys recerché leur appuy aupres du Roy pour quelque Gouuernemēt, Capitainerie, Lieutenance ou autres biens faits n'auez vous pas eſté plus cōtent de l'accüeil que ſa Maieſté vous a fait, de ſa franchiſe & liberté de parler a vous, de ſa felicité à octroyer vos demādes, que vous n'auez eſté ſatisfaits d'eux qui ne vous preſentoiēt que par maniere d'acquit, en fin Meſſieurs tel ſuport & amitié que vous auez eu cy deuāt deſdits Princes vous ne les deuez pas eſperer autres à l'aduenir, Pourueu qu'ils cōtētēt leurs paſſions & qu'ils cherchent par voſtre aſſiſtance leur fortune, ils n'ōt aucun ſoing de ce qu'il pourra arriuer en voſtre particulier, ils vous careſſent s'ils ont a vous employer, & ſi vous les priez ils vous meconnoiſſent, ils n'ont point d'Ange pour ouurir les portes lors que vous eſtes priſonniers pour l'amour d'eux, ils mettēt vos teſtes ſur vn eſchaffault pour garentir les leur. Vn Marechal de France grand Capitaine s'il en fut iamais y a mis depuis peu la ſiēne, pippé par des eſtrangers, que le Roy face confiſquer vos fiefs ils ne vous baillerōt pas de leur

bien en recompense du vostre perdu, vn premier President d'vne Cour Souueraine est presque reduit à l'aumosne, lequel fait moins de pitié a ceux qui sont cause de sa pauureté qu'aux autres, outre ce que dessus representez vous Messieurs que le Roy est mineur, qu'il na que treize ans tantost accõplis, que vous estes ses Tuteurs & conseruateurs naturels, & partãt que vostré seruice ne luy doit iamais manquer tãt en ceste cõsideratiõ que pour l'estroite obligatiõ qu'vn chacun de vous doibt auoir à la memoire de ce grãd Capitaine le feu Roy son Pere, qui par sa vertu & courage incõparable a fait acquerir à la plus part de vous autres, les armes à la main en pleine campaigne, a la veüe de Paris & aillieurs contre les rebelles & estrangers, l'hõneur d'auoir esté le salut de vostre pays, soyez le encores maintenant selon les occurrences de peur que ce los ne perisse. Au reste puis qu'en nos actiõs priuees, nous ne voulons point de commandement expres n'y particulier de persõne en tout ce que no⁹ voyons pour nous de l'vtilité & du profit estãt en cela maistres de nostre conduitte, faites en de mesme, tesmoignez vostre generosité sãs attẽdre des prieres ou des remõstrances du Roy, & vo⁹ gardez sur tout que quelque pretexte qu'õ pourroit aduencer ne vous separe ou desbauche de vostre deuoir, voyez soigneusement la

lettre que la Royne regẽte vous eſcrit & fuyez toutes autres recerches, cõme eſcueils treſperilleux, Ie ſçay cõme vous, que nous auons à nous plaindre de ce que la vertu, l'experiẽce, les ſeruices & meſme la fidelité sõt ſans eſtime & mal recõpenſez à cauſe de la venalité & cõmerce de toutes les charges de ce Royaume, qui eſt vn meſnage ou auarice que les guerres paſſees de la Ligue, du bien public, & de la reformatiõ, en la conduite des affaires nous ont vallu, & en ſçauez tres bien la cauſe, toutesfois procedons en nos plaintes cõme nos predeceſſeurs nous ont appris, preſentõs nous auec de treshumbles Requeſtes, lors que nous aurons l'honneur d'eſtre conuoquez, comme ſa Majeſté Regente nous en a fait l'ouuerture par ladite lettre, & nous aſſeurons qu'elles ſeront volontiers veües & cõſenties par le Roy, ſadite Majeſté Regente, & Noſſeigneurs du Conſeil, pourueu qu'elles ſoyent modeſtes & raiſonnables: Ce n'eſt pas à nous à cõſtituer vne reformation ou vn ſoulagement, mais a le requerir & deſirer, & ſuiuãt ce chemin nous ne pourrons iamais nous fouruoyer.

AV PEVPLE.

PEVPLE, Ie vous diray que l'obligation que i'ay a leurs Majeſtez pour leurs grati-

fications,ne m'a fait ny au Clergé, ny à la Noblesse,ny à vous autres, escrire toutes les precedentes & subsequentes considerations: Car pour ma fortune: *Collocatus sum in obscuris sicut mortui sæculi:* : ains comme subiect tres-humble de leurs Maiestez, Inthimement affectionné à ma patrie, & aprehendant que nous ne soyons a l'aduenir, comme nous auõs iadis esté la risee & la pitié de tous nos voysins, & mesmes dés Barbares, m'ont induit a contribuer à la continuation de la paix, ce qu'vn bon & naturel François y doibt: Vous escoutez attentiuement tout ce qui ce dit des affaires d'auiourd'huy, & apprehendez grandemẽt les allarmes que l'on vous en dõne, ie vous asseure que c'est auec raison, & vous aduise que vous y estes les plus interessez, & si vous ne trauaillez à bon escient à esteindre ce feu tandis qu'il s'allume ou qu'il se couue, vous en serez les premiers embrasez, & seruirez s'il croist d'auentage comme vous auez autresfois faict, de matiere pour le faire durer: Iugez tous les inconueniens qui en peuuent arriuer, & vous asseurez que comme peuple vous serez aux champs & dãs les Villes la butte ou se frapperõt les coups de collere & d'insolence, de l'amy & de l'ennemy, du François & de l'Estrãger, souuenez vous que le mespris que vous auez fait par le passé de l'authorité Royalle, le respect & la creãce que vous auez

euë aux chefs de party qui vous auoient fermé les yeux & ſubornez par leurs blandices& pretexte de Religiõ ou de bien publicq, & nous auoiẽt prodigieuſemẽt diuiſez, ont fourny dargumẽt a toutes les Tragedies qui ſe ſont paſſees en France & a noſtre veuë, dont il vous eſt demouré comme aux autres par leur longueur & voſtre opiniatreté des playes tres malaiſees a guerir, auſquelles il y a neantmoins quelque amandement par les ſalutaires remedes qui y ont eſté apliquez par le feu Roy tres excellent Medecin, d'auoir comme il a fait, ſauué la vie à noſtre pais,& recouuert comme grand Capitaine cette Monarchie perdue, leſquels cõtinuront ſi Dieu plaiſt par ſa Maieſté, ſi ſeulement vous demeurez conſtamment ſes fidelles ſubiets & ſeruiteurs &pour vous y aſtraindre touſiours d'auantage, repreſentez vous deuant les yeux vos miſeres paſſees, les labeurs infinis, les perils, & la clemence de Henry IIII. duquel l'on peut dire,

Quæris Henrico parem
Nemo eſt niſi ipſe.

Et que LOVIS ſon Fils n'a fait nul deſplaiſir à aucun de vous autres, & lequel pour noſtre bon heur aproche de l'aage qu'il pourra faire du bien a tout le monde, & ſe faire craindre, & punir les ſeditieux : Ce faiſant vous quitterez bien toſt les armes que vous auez à la main qui

ne vous font que desbaucher de vostre trauail & aduortrez les desseings qu'on pourroit former sur vostre facilité & inconstãce accoustumee, il c'est offert des occasiõs d'alterer la paix depuis la deplorable mort de ce grand Prince Henry IV. que Dieu absolue : si la Royne Regente ne si fust courageusement & sagemẽt opposee, iusques a present nous en sõmes en possession par son soing & vigilence, ne soiez pas de vostre part si inconsiderez d'en perdre la iouissance, & tous ensemble renõçans a toutes mauuaises pratiques rendõs nous capables du repos ou nous sõmes, acquis par tant de sang, Premierement par nos bonnes prieres enuers Dieu, affin qu'il conserue le Roy, duquel par moyẽs humains deppẽd le salut de nous tous, par correction de nostre vie, & puis apres par vne obeissance & fidelité exemplaire enuers leurs Maiestés, affin que ce florissant Royaume ne se deschire ou dissipe de nostre tẽps, & que nous ne soyõs point accusez par nostre posterité, d'auoir esté ministres ou adherans a de si pitoiables effets qui peuuẽt arriuer d'vn renouuellement de trouble, ou trop negligens cõme nous pourrions reprocher à nos peres de n'en auoir pas sçeu arracher les racines des le commencemẽt, Cõme vous voyez il ny eut iamais regẽce plus exempte de guerre & moins garnye de teneurs de chemins pour empescher le

commerce & d'aller & venir ſeurement que ceſte cy, aydons treſtous de cœur & d'entiere affection à la Maieſté regente, de continuer de bien en mieux, elle vous eſcrit la lettre ſuiuante à laquelle vous vous arreſterez ſans cercher autre party.

Aux Officiers de la Couronne.

VOVS NOSSEIGNEVRS les Officiers de la Couronne & de la iuſtice, qui eſtes l'œil, la bouche & la main de noſtre Prince, & le piuot de l'Eſtat, donnez de bons Conſeils à ſa Majeſté ſur toutes les occurrẽces qui ſe preſenteront, gardez bien de deffaillir à vous meſmes, faites exactement obſeruer les Loix & Ordonnances de cette Monarchie, & chaſtiez par les meſmes Loix tous ceux qui y contreuiendront, ſans exception n'y acception, car ordinairement la punition de quelques peruers & meſchans, aſſeurent les gens de bien, & vrais François, & donnent terreur aux autres.